



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière que :

Le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie statuera sur une demande d'autorisation d'un usage conditionnel, lors de la séance ordinaire, qui se tiendra le 19 août 2024, à 19 h, à l'Hôtel de Ville situé au 1370, rue Notre-Dame.

La demande présentée par *Gestion Immobilière Marien inc.* a pour but de construire, sur les lots 6 065 656, 6 065 660 et 6 065 661, en remplacement de la résidence du 671 et du bâtiment commercial du 681-683, rue Notre-Dame, un bâtiment multifamilial de 10 logements.

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre, relativement à cette demande, lors de la séance du conseil municipal, le 19 août 2024.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 1<sup>er</sup> août 2024.

---

Marie-Josée Charron, greffière